

DOCUMENTATION DES LIMITES DE SER NON REPRISES DES REGN

SER concernées				Nouvelles limites	Sources
SER 1		SER 2			
code	dénomination de la région	code	dénomination de la région		
A11	Ouest-Bretagne et Nord Cotentin	A12	Pays de Saint-Malo	Isohyète moyenne de 800 mm pour la période 1971-2000 : partition au sein de la Bretagne-nord (22.3) et de la Bretagne centrale (56.4)	Météo France, BD Aurelhy
A11	Ouest-Bretagne et Nord Cotentin	A21	Bretagne méridionale	Vallée de la Laïta, puis début de la vallée de l'Ellé : l'ouest de la Bretagne-sud (56.5) rejoint l'Ouest-Bretagne (A11)	Scan 25® IGN
A12	Pays de Saint-Malo	A13	Bocage normand et pays de Fougères	Vallée du Couesnon, plaçant l'est de la région de Fougères-Dol (35.2) en A13.	IGN : Scan 25® et BD CARTO®, 2002 (limites communales)
A13	Bocage normand et pays de Fougères	A22	Bocage armoricain	Les parties nord du Bas-Maine (53.3) et nord-est du Bassin de Rennes et plateau-est (35.1) présentent en A13 un déficit hydrique relatif (DHR) d'avril à septembre pour une RU de 100 mm inférieur à 20 %, au contraire de la partie sud (A22)	CRPF-ONF Pays de la Loire et BD ALTI® IGN (pour l'Ille-et-Vilaine)
A13	Bocage normand et pays de Fougères	B61	Baugeois-Maine	Partie nord de la Champagne du Maine (72.2), sur terrains du Crétacé et alluvions quaternaires, en A13, partie sur terrains du Jurassique moyen en B61	Carte géologique de la France au 1/50 000 : feuilles de Fresnay et de Alençon
A22	Bocage armoricain	A30	Bocage vendéen	Les Mauges (49.2) sont coupées par l'axe de la Loire, la partie nord en A22, la partie sud en A30	Scan 25® IGN
A30	Bocage vendéen	F13	Marais littoraux	Les marais littoraux du Bocage vendéen et Gâtine-bocage (85.4) sont rattachés à F13	Carte géologique de la France au 1/50 000 : feuilles de Challans, St-Gilles-Croix-de-Vie et Les Sables d'Olonne-Longueville
A30	Bocage vendéen	F22	Dunes atlantiques	Les dunes littorales du Bocage vendéen et Gâtine-bocage (85.4) sont rattachés à F22	Carte géologique de la France au 1/50 000 : feuilles de Challans, St-Gilles-Croix-de-Vie et Les Sables d'Olonne-Longueville
B10	Côtes et plateaux de la Manche	B22	Plaine picarde	Le Plateau picard (80.4) est découpé selon la vallée de la Somme: partie nord en B22 et partie sud en B10	Base de données SANDRE, 2009 et BD CARTO® IGN, 2002 (limites communales)
B21	Flandres	B22	Plaine picarde	Le plateau crayeux du Mélandois est traité avec la plaine crayeuse de l'Artois (62.4) en B22, ce qui ampute d'autant le Bas-Pays de Flandre (59.4) et l'Agglomération lilloise (59.3)	Guide des stations forestières de Flandre et Bas-Pays de Flandre, Stéphanie Ambrosino, 2009 et Carte géologique de la France au 1/50 000 : feuilles de Lille et de Carvin
B21	Flandres	B22	Plaine picarde	Seule la partie située au nord de Douai et de Valenciennes du Bassin houiller du Nord (59.5) rejoint B21, le reste de la région (limons sur calcaire ou sur craie) étant en B22	Guide des stations forestières de Flandre et Bas-Pays de Flandre, Stéphanie Ambrosino, 2009 et Carte géologique de la France au 1/50 000 : feuilles de Lille, Carvin, Douai, Béthune, St- Amand, Valenciennes et Le Quesnoy
B23	Mosan, Thiérache et Hainaut	B51	Champagne humide	Les alluvions de l'Aisne, situées à l'extrême nord de la Champagne humide (10.5), sont rattachées à B23	Carte géologique de la France au 1/50 000 : feuille de Attigny
B23	Mosan, Thiérache et Hainaut	C11	Ardenne primaire	Seule la partie située sur Dévonien inférieur de l'Ardenne primaire (08.0) est retenue en C11, la partie occidentale passant en B23.	Carte géologique de la France au 1/50 000 : feuille de Hirson
B32	Plateaux de l'Eure	B41	Bassin parisien tertiaire	La partie nord-ouest (éocène) du pays des Yvelines et de Fontainebleau (75.4) rejoint B32, la partie oligocène étant en B41	Carte géologique de la France au 1/50 000 : feuilles de Mantes-la-Jolie et de Houdan
B43	Champagne crayeuse	B51	Champagne humide	La vallée de la Marne (51.2 p. p.) est coupée à la hauteur de Vitry-le-François, la partie ouest étant en B43, la partie est en B51	
B43	Champagne crayeuse	B52	Pays d'Othe et Gâtinais oriental	La champagne crayeuse (51.4) est amputée, au sud d'une ligne reliant les abords de Troyes au confluent de l'Yonne et de la Seine, de la Champagne sénonaise qui rejoint B52	Guide pour l'identification des stations Pays d'Othe, Champagne sénonaise, Gâtinais oriental, Puisaye des plateaux, Laurence Milard, 2005 et Scan 25® IGN
B44	Beauce	B52	Pays d'Othe et Gâtinais oriental	La partie du Gâtinais (45.3) située à l'est de la vallée du Loing, sur argiles à silex de l'Éocène, est rattachée à B52	Guide pour l'identification des stations Pays d'Othe, Champagne sénonaise, Gâtinais oriental, Puisaye des plateaux, Laurence Milard, 2005 et BD CARTO® IGN, 2002 (limites communales)
B44	Beauce	B70	Sologne-Orléanais	La partie sud-ouest du Gâtinais (45.3), jusqu'à la vallée du Loing, est rattachée à l'Orléanais (45.2)	Esquisse des paysages pédologiques du Loiret au 1/250 000, INRA & Chambre d'agriculture du Loiret, 1989
B51	Champagne humide	B52	Pays d'Othe et Gâtinais oriental	La Haute-Puisaye, partie de la Puisaye (89.B) sur sables et argiles du Crétacé inférieur, rejoint B51	Les stations forestières de la Puisaye, Denis Girault, 1988, Guide pour l'identification des stations Pays d'Othe, Champagne sénonaise, Gâtinais oriental, Puisaye des plateaux, Laurence Milard, 2005 et Carte géologique de la France au 1/50 000 : feuilles de Courson-les-Carières, Auxerre et St-Fargeau
B52	Pays d'Othe et Gâtinais oriental	B53	Pays-Fort, Nivernais et plaines pré-morvandelles	La Basse-Puisaye, partie de la Puisaye (89.B) constituée d'un plateau tertiaire et quaternaire, rejoint B53	Base de données SANDRE, 2009 et BD CARTO® IGN, 2002 (limites communales), Les stations forestières de la Puisaye, Denis Girault, 1988 et Guide pour l'identification des stations Pays d'Othe, Champagne sénonaise, Gâtinais oriental, Puisaye des plateaux, Laurence Milard, 2005
B52	Pays d'Othe et Gâtinais oriental	B70	Sologne-Orléanais	La partie du Gâtinais (45.3) située à l'ouest de la vallée du Loing rejoint B70, celle située à l'est étant rattachée à B52	Base de données SANDRE, 2009 et BD CARTO® IGN, 2002 (limites communales), Les stations forestières de la Puisaye, Denis Girault, 1988 et Guide pour l'identification des stations Pays d'Othe, Champagne sénonaise, Gâtinais oriental, Puisaye des plateaux, Laurence Milard, 2005
B53	Pays-Fort, Nivernais et plaines pré-morvandelles	C20	Plateaux calcaires du Nord-Est	Les plaines pré-morvandelles (21.3) sont séparées, le Bazois rejoignant B53, l'Auxois restant en C20	Régions forestières nationales IFN
C20	Plateaux calcaires du Nord-Est	C30	Plaines et dépressions argileuses du Nord-Est	Les Dépressions ardennaises (08.1) sont séparées : partie nord en C20 et partie sud en C30	Régions forestières nationales IFN
C52	Plaines et piémonts alpins	E10	Premier plateau du Jura	Les chaînons calcaires de l'Entre Jura et Savoie (74.1) sont en E10, la couverture détritique en C52	Catalogue détaillé des stations forestières du massif de la chartreuse et des chaînons calcaires du pays "Entre Jura-Savoie", Gilles Pache, 1998 et Carte géologique de la France au 1/50 000 : feuilles de Chambéry, La Tour-du-Pin, Belley, Rumilly, Seyssel, St-Julien-en-Genevois, Annecy-Bonne et Annemasse

DOCUMENTATION DES LIMITES DE SER NON REPRISES DES REGN

C52	Plaines et piémonts alpins	E20	Deuxième plateau et Haut-Jura	La zone proche de la montagne de Sérémont, dans les chaînons calcaires de l'Entre Jura et Savoie (74.1) sont en E20, la couverture détritique en C52	<i>Catalogue détaillé des stations forestières du massif de la chartreuse et des chaînons calcaires du pays "Entre Jura-Savoie"</i> , Gilles Pache, 1998 et <i>Carte géologique de la France au 1/50 000</i> : feuilles de Belley
C52	Plaines et piémonts alpins	J22	Plaines et collines rhodaniennes et languedociennes	Coupure de la vallée du Rhône à hauteur de Tain-l'Hermitage dans la Plaine du Rhône (26.2)	
F12	Groies	F13	Marais littoraux	Les marais littoraux des Groies (17.4) rejoignent F13	<i>Carte géologique de la France au 1/50 000</i> : feuilles de L'Aiguillon-sur-mer, Marans, Surgères, La Rochelle-île de Ré et Rochefort
F13	Marais littoraux	F14	Champagne charentaise	Les marais littoraux de la Saintonge centrale (17.2) rejoignent F13	<i>Carte géologique de la France au 1/50 000</i> : feuilles de L'Aiguillon-sur-mer, La Rochelle-île de Ré et Rochefort
F13	Marais littoraux	F22	Dunes atlantiques	Les marais littoraux des Dunes d'entre Loire et Gironde (17.5) rejoignent F13	<i>Carte géologique de la France au 1/50 000</i> : feuilles de l'île d'Oléron, Marennes, Rochefort, St-Agnant et Royan-Tour de Cordouan
F14	Champagne charentaise	F22	Dunes atlantiques	Les dunes littorales des Groies (17.4) rejoignent F22	<i>Carte géologique de la France au 1/50 000</i> : feuilles de L'Aiguillon-sur-mer, Marans, Surgères, La Rochelle-île de Ré et Rochefort
F21	Landes de Gascogne	F22	Dunes atlantiques	Seule la partie du Marensin située sur dunes rejoint F22, le reste étant en F21	<i>Carte géologique de la France au 1/50 000</i> : feuilles de Soustons et de St-Vincent-de-Tyrosse
F21	Landes de Gascogne	F51	Adour atlantique	Seule la partie située sur les sables landais de la région Bas-Adour et Chalosse (40.2) est en F21	<i>Carte géologique de la France au 1/50 000</i> : feuilles de St-Vincent-de-Tyrosse et de Dax
F22	Dunes atlantiques	F51	Adour atlantique	La partie dunaire de la région Bas-Adour et Chalosse (40.2) est rattachée à F22	<i>Carte géologique de la France au 1/50 000</i> : feuille de Bayonne
F30	Coteaux de la Garonne	F40	Causses du Sud-Ouest	La partie nord du Pays des Serres (82.3) est à rattacher à F40, afin de ne conserver que les formations mollassiques en F30	<i>Les stations à intérêt forestier sur le Pays des Serres (82)</i> , Pierre Gonin, 1995
F30	Coteaux de la Garonne	I12	Pyrénées cathares	La Piège et la partie non soumise aux influences méditerranéennes du Bas-Razès sont rattachées à F30 selon la limite de l'Illerdien ; le reste de la région Razès et Piège (11.4) : Confins du Razès et de la Piège et Haut-Razès sont en I12	<i>Carte géologique de la France au 1/50 000</i> : feuilles de Foix et de Lavelanet. <i>Les SIG au service de la typologie des stations forestières - Application à la région IFN Razès et Piège (Aude et Ariège)</i> , Charlotte Charmetant, 2008
F30	Coteaux de la Garonne	J22	Plaines et collines rhodaniennes et languedociennes	La Malepère et la partie orientale du Bas-Razès de la région Razès et Piège (11.4) se rattachent à J22 en raison de leur soumission nette à des influences méditerranéennes, le reste du Bas-Razès et la Piège étant en F30	<i>Les SIG au service de la typologie des stations forestières - Application à la région IFN Razès et Piège (Aude et Ariège)</i> , Charlotte Charmetant, 2008 et Régions forestières départementales IFN
F51	Adour atlantique	F52	Collines de l'Adour	La partie orientale de la région Bas-Adour et Chalosse (40.2) rejoint F52, car elle est moins arrosée que la partie ouest, en F51. La limite a été tracée selon la valeur 175 du quotient pluviométrique d'Emberger, approchée par la ligne de crête la plus proche	Scan 25® IGN
G22	Plateaux granitiques du centre du Massif central	G30	Massif central volcanique	La partie sur roches volcaniques des Plateaux forézien et granitique (43.6) est en G30, la partie sur roches granitiques en G22	<i>Carte géologique de la France au 1/50 000</i> : feuilles de Le Puy, Craponne, Monistrol et Yssingeaux
G23	Morvan et Autunois	G41	Bordure nord-est du Massif central	La partie située à l'extrême nord du Clunisois (71.9), d'altitude supérieure à 450 m, est rattachée à G23	BD ALTI® IGN au pas de 50 m
G80	Haut-Languedoc et Lézou	J22	Plaines et collines rhodaniennes et languedociennes	La courbe de niveau 250 m (environ) sépare la partie basse des Avant-monts du Languedoc (34.3), en J22, des parties plus hautes, en G80. En outre, des influences méditerranéennes nettes font étendre J22 aux territoires des communes de Bédarieux, La Tour-sur-Orb, Hérépian et Pégairolles-de-l'Escalette	IGN : Scan 25® et BD ALTI® au pas de 50 m, BD CARTO®, 2002 (limites communales)
H21	Alpes externes du Nord	H41	Alpes intermédiaires du Sud	La région forestière départementale Bas-Drac et Matheysine (38.5), ainsi que le territoire des communes de Château-Bernard, Saint-Andéol et Gresse-en-Vercors sont en H21, alors que la région forestière départementale Trièves-Beaumont(38.6), amputée du territoire des 3 communes, rejoint H41	Régions forestières départementales IFN et BD CARTO® IGN, 2002 (limites communales)
H30	Alpes externes du Sud	J40	Préalpes du Sud	La ligne de crête du mont Ventoux coupe en deux le Ventoux (84.1) : les versants nord sont à rattacher à H30, les versants sud à J40	IGN : Scan 25® et BD CARTO®, 2002 (limites communales)
I11	Piémont pyrénéen	I12	Pyrénées cathares	La partie des Pyrénées et Plantaurel (09.2) située à l'est de la vallée de l'Ariège est rattachée à I12	Scan 25® IGN
I11	Piémont pyrénéen	I21	Haute chaîne pyrénéenne	La zone de plaine et de collines, ainsi que la partie orientale des Basses montagnes basques (64.6), sur flyschs sédimentaires, rejoignent I11, la zone montagneuse, cristalline, étant en I12	Scan 25® IGN et <i>Carte géologique de la France au 1/50 000</i> : feuilles de St-Jean-Pied-de-Port et de Iholdy
I12	Pyrénées cathares	I13	Corbières	La zone à l'ouest des vallées de la Blanque et de la Sals, dans les Corbières occidentales (11.6) rejoignent I12	Scan 25® IGN
I12	Pyrénées cathares	I21	Haute chaîne pyrénéenne	Les parties du Front pyrénéen (65.5) et de la Haute chaîne pyrénéenne (09.4) situées à l'est et au nord des vallées de l'Ariège et de l'Oriège sont rattachées à I12	Scan 25® IGN
I13	Corbières	J22	Plaines et collines rhodaniennes et languedociennes	La partie crétacée, à l'ouest des Corbières méridionales (66.0) rejoint I13, la partie jurassique étant rattachée à J22	<i>Carte géologique de la France au 1/50 000</i> : feuilles de Tuchan et de Rivesaltes
I22	Pyrénées catalanes	J21	Roussillon	Les secteurs de basse altitude des Aspres (66.4), des Fenouillèdes (66.1), du Conflent (66.7), du Vallespir (66.6) et des Albères et côte rocheuse (66.5), à influences méditerranéennes, sont en J21 ; les autres secteurs sont en I22, selon la limite de premier ordre du zonage phyto-écologique de référence	<i>Document pour un zonage des régions phyto-écologiques</i> , Georges Dupias et Paul Rey, CNRS, 1985
J24	Secteurs niçois et préligure	J30	Maures et Esterel	La partie cristalline (étage rhétien, Trias) des Coteaux niçois (06.7) rejoint J30, en suivant le contour des éboulis au nord, alors que la partie hettangienne (Jurassique) est en J24	<i>Carte géologique de la France au 1/50 000</i> : feuille de Grasse-Cannes